

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 82699 du 2 novembre 2018 portant attribution  
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1830000S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel ;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011 relative à la formation des gradés supérieurs de gendarmerie nationale à l'encadrement opérationnel et au commandement,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué, à compter du 19 octobre 2018, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

<b>Krzikalla</b> Fabrice	NIGEND : 214455
<b>Livoye</b> Guillaume	NIGEND : 225628
<b>Orgiazzi</b> Nicolas	NIGEND : 214469

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, sous-directeur des compétences,*  
J.-M. ISOARDI